

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO

JE SUIS **ENTREPRENEURE**  
ET MEMBRE DU **CNP-TOGO**.

LA DEFENSE DE MES INTERETS  
AUPRES DE L'ETAT EST GARANTIE.

REJOIGNEZ LA MARCHÉ

+228 22 65 60 66 / 79 60 32 86  
+228 79 60 32 87

CNP-TOGO  
www.cnp-togo.org

Togo-pass vaccinal- autorités contre religieux

## UN BRAS DE FER CONTRE-PRODUCTIF



Page 3

N° 745 du 08 décembre 2021 Prix 250 F cfa

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité  
Site: [www.lemessenger-actu.com](http://www.lemessenger-actu.com)

**OTR**

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre 2021

bénéficiez d'un **abattement** allant jusqu'à **40%** de la **valeur en douane** de vos VÉHICULES

- 20% pour les véhicules dont la valeur d'achat est inférieure à 10 millions de CFA francs
- 30% pour les véhicules dont la valeur d'achat est comprise entre 10 et 20 millions de CFA francs
- 40% pour les véhicules dont la valeur d'achat est comprise entre 20 et 30 millions de CFA francs
- 40% pour les véhicules dont la valeur d'achat est comprise entre 30 et 50 millions de CFA francs

+228 90 99 41 81

## Saisie immobilière sur un hôtel particulier appartenant à l'Etat togolais

Page 2

La nouvelle de la procédure de saisie immobilière sur un hôtel particulier appartenant à l'Etat togolais à Paris, par Le Groupe Accor a ému plus d'un. Si certains par naïveté et égoïsme se plaisent dans des moqueries, d'autres par contre, et ce par patriotisme, s'émeuvent. Pour ces derniers, il est inadmissible que notre pays, qui se bat pour sortir sa tête de l'eau, en ce qui concerne la pauvreté, puisse laisser son patrimoine s'envoler comme cela. Une position compréhensible, lorsqu'on sait que le Togo regorge d'énormes avocats et hommes de droit qui peuvent appuyer les autorités dans un dossier comme celui-ci, afin d'éviter une quelconque erreur aux conséquences désastreuses.

### Retour sur les faits

En effet, à en croire le site d'information focusinfos.net qui s'appuie sur la publication des confrères d'Africa Intelligence, Le Groupe Accor « devrait dans les prochains jours lancer une



# LA NÉGLIGENCE

procédure de saisie immobilière sur un hôtel particulier situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris et appartenant à l'Etat togolais. ». D'après le site, « pour le groupe hôtelier français, il s'agit par cette procé-

sure, de recouvrer les 4 millions d'euros que le Togo a été condamné par la Chambre de commerce internationale à lui payer dans l'affaire de l'hôtel Sara-kawa »...

Pétrolegate/Procès en diffamation

Page 2

## La Cour d'appel joue sa partition demain

Pétrolegate/Procès en diffamation

## La Cour d'appel joue sa partition demain

Le procès en appel dans l'affaire qui oppose le directeur de publication du bi-hebdomadaire L'Alternative et son journal à Fabrice Adjakly, le directeur financier du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) a été fixé pour demain 09 décembre 2021, après plusieurs reports pour des raisons que nous avons eu déjà à relater dans certaines de nos parutions passées. Ainsi, les observateurs et les Togolais qui suivent de prêt ce dossier sont impatients de connaître ce que dira la Cour d'appel demain. La décision de la première chambre correctionnelle du Tribunal de première instance de première classe de Lomé sera-t-elle confirmée ou corsée? C'est ce qu'attend la famille Adjakly qui se dit déterminée à voir le tort qui lui est causé, selon elle, trouver réparation et ce, à travers l'éclatement de la vérité. Chacun sait combien ça fait mal de voir son image être entachée, surtout lorsque cela est fait à tort et à dessein dans l'unique intention de nuire pour nuire, sur des faits qui semblent être loin de la réalité. La seule manière pour ceux ou celles qui sont victimes de ces agisse-



ments, c'est de chercher à ce que la vérité soit dite.

Certes, en première instance, en novembre 2020, le juge de la première chambre correctionnelle du Tribunal de première classe de Lomé avait sur la base des éléments fournis par les deux parties, à savoir le Conseil du plaignant, Fabrice Adjakly et celui des prévenus (Ferdinand Ayité, directeur du bi-hebdomadaire Alternative, et son journal) tranché en faveur du directeur financier du CSFPPP estimant que les faits relatés par le journal étaient des « allégations diffamatoires ».

En effet, après l'exposé des motifs, le Tribunal statuant publiquement, contradictoirement en matière

correctionnelle et en premier ressort avait rejeté l'exception préjudicielle invoquée par les prévenus.

« Sur l'action publique, Déclare les prévenus coupables des faits de diffamation et de publication d'allégation ou d'imputation qualifiée de diffamation à eux respectivement reprochés ; En répression et vu les dispositions des articles 160 alinéa 2 et 163 du Code de la presse et de la communication, les condamne : Ferdinand AYITE à 2.000.000 FCFA d'amende, Journal « L'ALTERNATIVE » à 2.000.000 FCFA d'amende; Fixe au maximum-la durée de la contrainte par corps ; Sur l'action civile, En la forme, Reçoit la constitution de partie civile de Monsieur Fabrice Affatsawo ADJAKLY, régulière ; Au fond Condamne solidairement Monsieur Ferdinand AYITE et le journal « L'ALTERNATIVE » à payer à la partie civile la somme de 2.000.000 FCFA au titre de son préjudice moral subi ; Ordonne aux prévenus la publication de l'intégralité du présent jugement sur le site internet du journal « L'ALTERNATIVE » pendant 15 jours, sous astreintes de 20.000

FCFA par jour de retard ; Ordonne également au journal bi-hebdomadaire L'ALTERNATIVE la publication de l'intégralité du jugement dans son édition papier dans les mêmes conditions de publication que celles des allégations et imputations incriminées, notamment à y consacrer 50% de la couverture du journal et ce, sous astreintes de 100.000 FCFA par quinzaine de retard ; Condamne les prévenus aux entiers dépens ; », telle est la décision de la justice en novembre 2020. Et c'est cette décision que le Conseil des prévenus réfute en faisant appel.

Il faut préciser que dans ce dossier, également, le gouvernement togolais qu'on a accusé de complicité avec la famille Adjakly, a fait connaître sa position même si des mains noires au sein de ce gouvernement, pour des intérêts égoïstes, tentaient des décisions sans audience. On se rappelle, comment, un semblant d'audit avait été commandité en lieu et place d'une « réconciliation des données », qui se fait habituellement. Pourquoi une démarche solitaire ? Beaucoup de Togolais s'étaient interrogés. Mais avec des révélations de la presse, documents et preuves à l'appui, tout avait été mis à nu et le plan mis en veilleuse. Cependant le gouver-

nement pour sa part est resté claire en rejetant comme les mis en cause, un audit partiel et partiel qui n'a pas respecté les règles en la matière. Le Ministre Christian Trimua, l'un des porte-paroles du Gouvernement, lui aussi faisait savoir qu'à l'étape où le rapport d'audit avait été rendu public, le Gouvernement ne tiendra pas compte des conclusions. M. Trimua estimait ainsi donc que l'audit qui avait été réalisé en lieu et place du rapprochement des données, n'était pas fiable, car n'ayant pas respecté les règles en la matière.

Et ce n'était pas tout un autre membre du Gouvernement et non des moindres avait aussi réagi sur le sujet.

« Il n'y a rien de plus faux », déclarait le ministre Gilbert Bawara, sur les faits relatés par Ferdinand Ayité et son journal et qui accusaient les mis en cause de détournement de fonds en complicité avec le Gouvernement.

L'on voit, que tout semble jouer en faveur du plaignant, qu'est Fabrice Adjakly. Il faudrait donc attendre demain pour savoir ce qu'il en sera au niveau de la Cour d'appel où le dossier devrait être débattu demain.

A suivre

LM

## Saisie immobilière sur un hôtel particulier appartenant à l'Etat togolais

# LA NÉGLIGENCE

La nouvelle de la procédure de saisie immobilière sur un hôtel particulier appartenant à l'Etat togolais à Paris, par Le Groupe Accor a ému plus d'un. Si certains par naïveté et égoïsme se plaisent dans des moqueries, d'autres par contre, et ce par patriotisme, s'émeuvent. Pour ces derniers, il est inadmissible que notre pays, qui se bat pour sortir sa tête de l'eau, en ce qui concerne la pauvreté, puisse laisser son patrimoine s'envoler comme cela. Une position compréhensible, lorsqu'on sait que le Togo regorge d'énormes avocats et hommes de droit qui peuvent appuyer les autorités dans un dossier comme celui-ci, afin d'éviter une quelconque erreur aux conséquences désastreuses.

### Retour sur les faits

En effet, à en croire le site d'information focusinfos.net qui s'appuie sur la publication des confrères d'Africa Intelligence, Le Groupe Accor « devrait dans les prochains jours lancer une procédure de saisie immobilière sur un hôtel particulier situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris et appartenant à l'Etat togolais. ». D'après le site, « pour le groupe hôtelier français, il s'agit par cette procédure, de recouvrer les 4 millions d'euros que le Togo a été condamné par la Chambre de



commerce internationale à lui payer dans l'affaire de l'hôtel Sarakawa »...

« L'on s'achemine vers un nouveau développement dans le litige qui oppose Accor à l'Etat togolais. D'après Africa Intelligence, pour recouvrer les 4 millions d'euros auxquels le Togo a été condamné par la Chambre de commerce internationale, le cabinet d'avocats Bonifassi a été mandaté par le groupe hôtelier pour lancer une procédure de saisie immobilière sur un hôtel particulier appartenant à notre pays. Même s'il est aujourd'hui laissé à l'abandon, cet immeuble situé dans le très huppé 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, 29 avenue Maréchal-Maunory, et acquis en 1975 sous feu Gnassingbé Eyadéma, est estimé à 10 millions d'euros », écrit focusinfos.net.

Selon notre confrère, c'est un

contentieux qui dure presque une décennie.

« Nous sommes le samedi 12 juillet 2014. Le groupe français Accor, gérant de l'hôtel Mercure Sarakawa à Lomé est expulsé suite à une décision de justice relative à un litige qui l'oppose à l'Etat togolais, propriétaire des lieux et portant sur le non renouvellement du bail. Pour le gouvernement, les manquements à ses obligations contractuelles par Accor, exploitant de cet hôtel 3 étoiles depuis 1998, mais qui n'a pas réalisé les investissements et les rénovations pourtant prévus par le contrat, justifient cette expulsion, ordonnée sous astreinte de 500 millions de F CFA (762 245 euros) par jour de résistance », explique focusinfos.net qui poursuit en ces termes : « de fait, il annonçait le lancement d'un appel d'offres

pour confier la réhabilitation de l'hôtel et son exploitation à un opérateur de renommée internationale dans la catégorie luxe ». D'après toujours le site, « le groupe français conteste tant la saisine du tribunal de Lomé par l'Etat togolais que l'ordonnance rendue », car « l'affaire ayant été portée devant la Chambre de Commerce Internationale ».

« C'est au mépris des dispositions impératives du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et pour se soustraire à la juridiction internationale déjà saisie » que le gouvernement togolais a assigné « le groupe Accor devant les juridictions locales, qui auraient dû se déclarer incompétentes pour trancher le litige », telle est la position du groupe Accor rapportée par le site et qui « réclamait 4 millions d'euros pour les préjudices subis ».

A en croire le site, c'est en 2020, que la Chambre commune de justice et d'arbitrage (CCJA) a rendu deux décisions importantes dans ce dossier. « La première prise en février, a confirmé la compétence de la Chambre de commerce internationale (CCI) de Paris pour traiter ce litige. Celle-ci avait condamné le Togo à payer 4 millions d'euros de dommages et intérêts à Accor. La seconde datée d'octobre, a cassé un arrêt de la cour d'appel de Lomé de 2015 validant l'expulsion du groupe français du pays un an auparavant ». Voilà ce qui est du fond de ce dos-

sier qui a suscité plusieurs réactions tant sur la toile que dans les médias traditionnels, puis au sein de l'opinion. Mais la grande interrogation c'est de savoir pourquoi en est-on arrivé là ? Pourquoi n'a-t-on pas pu éviter ce qu'on pourrait appelé piège ou erreur ? En effet, selon les indiscretions, l'Etat togolais n'était pas resté amorphe, lorsqu'il s'est agi du dossier et du litige qui l'opposait avec le groupe Accor dans la gestion de l'hôtel Sarakawa. Mais il aurait été, mal guidé sur la décision à prendre. Si certains ont pu démontré la complexité du dossier et ont déconseillé l'expulsion, d'autres par contre, et pour des raisons inavouées, ont donné espoir aux autorités togolaises, en leur rassurant que la décision prise concernant l'expulsion du groupe n'avait aucun risque. Et c'est le conseil de ces derniers qui ont pousser à l'erreur qui coûte aujourd'hui au pays.

En tout état de cause, l'Etat togolais a manqué de vigilance. Et cela devrait servir de leçon, quant aux conseils que les autorités reçoivent. Le cas de l'hôtel Sarakawa, n'est pas le seul. Il y a eu d'autres cas, où l'Etat togolais a certainement manqué de vigilance et s'est fait avoir. Alors qu'il suffisait d'une petite vigilance pour éviter le piège ou l'erreur.

Attention donc, car, ceux qui conseillent ne sont nécessairement les bons. Soient ils le sont, mais leur égoïsme a plutôt pris le pas sur leur bonne foi.

LM

Togo-pass vaccinal- autorités contre religieux

## UN BRAS DE FER CONTRE-PRODUCTIF

L'exigence du pass vaccinal ou d'un test PCR vieux de moins de 72 heures avant l'introduction des lieux de cultes continue de diviser les autorités gouvernementales et les responsables religieux. La mesure qui devrait rentrer en vigueur le 03 décembre 2021 a été repoussée sur le 10 décembre 2021. Malgré le refus des responsables religieux de suivre la mesure, le ministre Payadowa Boukpessi de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, persiste et signe. Dans une correspondance adressée aux préfets en date du 1er décembre 2021, Payadowa Boukpessi instruit à ce que soient prises des dispositions ensemble avec la force mixte de surveillance (GMS) pour appliquer scrupuleusement, la décision de la présentation du pass vaccinal ou d'un test PCR de moins de 72 heures, « qui prend effet à compter du 10 décembre 2021 ». Un contrôle, sur le terrain, selon le ministre, mais que la conférence des Evêques du Togo voit toujours d'un mauvais œil. Dans un communiqué en date du 06 décembre 2021, Mgr Benoît Alwonou, président de la Conférence des Evêques du Togo (CET) invite « les fidèles qui auront été empêchés d'accéder à l'intérieur des chapelles et des églises, à suivre dans le calme et la ferveur, les célébrations à partir du dehors ». « Depuis trois (3) semaines, vous suivez et portez dans la prière, l'évolution des démarches de la Conférence des Evêques du Togo (CET), suite au communiqué du Ministre d'État, Ministre de l'Administration Territoriale, subordonnant l'accès aux lieux de cultes à la présentation d'un pass vaccinal ou d'un test PCR négatif



datant de moins de trois (3) jours. Les Evêques ont, à plusieurs occasions, exprimé clairement leur désaccord à l'égard de cette décision du Gouvernement. Ils ont, par conséquent, refusé de participer à sa mise en application par l'envoi des membres des communautés pour la formation, comme le demandait le Ministre. Dans son communiqué du 02 décembre 2021, le Ministre d'État a maintenu sa position et annoncé l'envoi des agents de contrôle dans les lieux de cultes à partir du 10 décembre 2021.

Nous vous invitons à ne pas entrer dans une logique d'affrontement, à vous abstenir de toute réaction susceptible de susciter des troubles ou des violences dont la responsabilité serait, à tort, attribuée à l'Eglise.

Nous invitons les fidèles qui auront été empêchés d'accéder à l'intérieur des chapelles et des églises, à suivre dans le calme et la ferveur, les célébrations à partir du dehors », écrit le président du CET.

Mais aussi paradoxal que cela

puisse paraître, l'archevêque de Lomé, Mgr Nicodème Barrigah-Benissan, a par contre mis en garde dimanche passé contre la menace que fait peser le Coronavirus sur la population.

« Cette maladie continue de s'imposer comme un mal pernicieux avec des effets dévastateurs. Le mal est toujours là avec ses nouveaux variants et mutants. Je vous recommande donc vivement d'observer pour votre propre bien et par charité envers les autres toutes les mesures barrières », a-t-il déclaré à Kovié lors du pèlerinage au sanctuaire marial Notre-Dame des Sept Douleurs.

Mais, c'est à croire qu'en dépit des déclarations du prélat, la Conférence des évêques du Togo s'oppose toujours à l'obligation de présentation du pass sanitaire ou d'un test PCR négatif pour accéder aux lieux de culte. Que faut-il alors comprendre entre la position de la CET et celle de l'archevêque de Lomé ? La question reste posée.

La CET, n'est pas en réalité la seule congrégation religieuse à s'opposer à la mesure du gouvernement. L'Observatoire Togolais

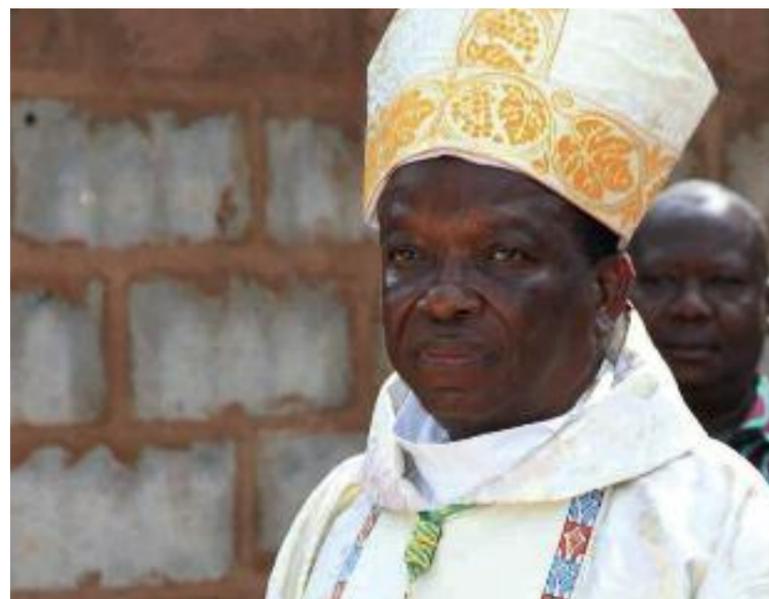
des Eglises (OTE) a eu également à manifester sa désapprobation pour cette mesure. Il en est de même au niveau de la Fédération des églises et mission du Togo (FEMIT) qui estime qu'« un pass vaccinal avant d'entrer dans la maison de Dieu est une situation qui déroge à l'Eglise son rôle physique et spirituel ».

Pour le Conseil des Cadres Chrétiens Evangéliques Engagés (CO-CACEE) « ce n'est pas de la responsabilité de l'église d'être une béquille pour le gouvernement devant le choix personnel et légitime de chaque individu à se faire vacciner ou non ».

Comme on le voit, c'est un véritable bras de fer qui ne dit pas son nom. Au moment où il faut l'union sacrée avec toutes les

jours, depuis le déclenchement de cette pandémie, placé parmi les premiers pays dont l'efficacité dans les mesures mises en place pour lutter contre la maladie, un bon exemple à suivre. C'est grâce à ces mesures que de nos jours la courbe de la contamination a baissé.

Si tel est le cas pourquoi alors les Evêques ont-ils refusé de participer à la mise en application par l'envoi des membres des communautés pour la formation, comme le demandait le ministre Payadowa Boukpessi ? La question mérite d'être posée, si on sait que, ce qui motif le gouvernement c'est la protection des populations, comme l'ont toujours souhaité les évêques.



couches de la population, quelque soit leur religion, leur ethnie et leur rang social, pour venir à bout de cette maladie, un bras de fer, serait au contraire suicidaire, et contre productif, car, elle contribuerait à instaurer l'anarchie, et tout les efforts mis en œuvre jusqu'ici pour être là où nous sommes aujourd'hui, serait à l'eau.

Pour rappel, le Togo a été tou-

En tout état de cause, gouvernants et religieux doivent faire en sorte qu'un bras de fer soit évité.

C'est dans le souci de protéger les populations au regard des données de la science disponible relativement au vaccin que le gouvernement prend des mesures dont le pass.

LM

## LE TOGO À L'HEURE DE L'ÉVALUATION DE BASE DE GESTION NATIONALE DES ARMES ET MUNITIONS

Une réunion sur l'évaluation nationale de base de la Gestion des Armes et des Munitions (GAM) de la République togolaise a eu lieu à Lomé du 30 novembre au 03 décembre 2021. La rencontre qui est une initiative de la Commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre (CNPAL) a reçu le soutien de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Elle a réuni, des experts venus des Nations-Unies, de la CE-DEAO ainsi que des hauts gradés de l'armée togolaise et des représentants des services de sécurité concernés. Au centre des travaux, il y a eu



entre autres, des présentations nationales sur le cadre, la stratégie et le plan d'action existant de la GAM, l'examen des priorités, besoins, vulnérabilités et défis de la GAM, les présentations nationales sur l'assistance internationale.

Par ailleurs, il y a eu l'examen du cadre d'assistance de la gestion des armes et des munitions, les leçons et partage d'expériences ainsi que l'identification des domaines qui requièrent plus d'assistance.

Selon Mohamed Coulibaly, Chercheur à l'Institut des Nations-Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), l'évaluation de base va leur permettre d'avoir un point de référence et des recommandations pour une

feuille de route pour le Togo. « C'est est un pays qui considère que la question de contrôle des Armes légères de petits calibres est très importante, pour la paix et la sécurité non seulement dans sa juridiction mais également dans la sous-région », a fait savoir Mohamed Coulibaly.

Au terme des travaux de cette rencontre, la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres a déterminé un plan national d'actions avec la participation de l'ensemble des parties prenantes, pour faire face aux nombreux défis liés à la prolifération des armes légères et de petits calibres. L'évaluation fait partie d'un programme de recherche de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) soutenu par le gouvernement d'Allemagne.

Germain

Trois questions à Tchaboré Atim, SG au ministère de l'Eau...

## « DANS TOUS LES DOCUMENTS DE BASE AU TOGO QUE NOUS ÉLABORONS, L'EAU EST TOUJOURS PRISE EN PRIORITÉ »

Dans une interview qu'il a accordée à nos confrères de la télévision en ligne, EcoConscience Tv, M. Hatim Tchaboré Secrétaire Général au Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise aborde le sujet de la Stratégie d'approvisionnement en eau potable au Togo. Pour lui, dans tous les documents de base au Togo qui ont toujours été élaborés, la question de l'eau est toujours prise en priorité.

### Parlez nous de la politique d'approvisionnement de l'eau au Togo

Dans tous les documents de base que nous élaborons au Togo, l'eau est toujours prise en priorité. Sur cette base, il y'a une vision qui a été définie. C'est que d'ici 2030, toute personne qui vit sur le territoire togolais devait avoir accès à l'eau en qualité, en quantité et à un prix abordable. C'est justement sur la base de cette vision que la stratégie est posée. Cette stratégie également prend appui sur trois (03) objectifs. D'abord, l'objectif de développement durable qui va de 2015 à 2030, le plan national de développement qui va de 2018 à 2022 et naturellement la feuille de route gouvernementale qui part de 2021 à 2025, avec des cibles bien définies. Pour ce qui concerne le plan national de développement, c'est que d'ici 2022, nous devrions atteindre 68% d'accès à l'eau potable. Aujourd'hui, pour le milieu rural, nous sommes à 64%, le milieu semi-urbain nous sommes à 57% et le milieu urbain sommes à 70% du taux de desserte à l'eau potable. Par rapport à la feuille de route d'ici 2025, nous devons atteindre 85% du taux d'accès à l'eau potable avec 95% en milieu rural ; 85% en milieu semi-urbain et 80% en milieu urbain. Voilà un peu comment nous avons défini



la stratégie en termes de vision et en termes d'objectifs.

### Pourquoi c'est important d'élaborer une telle stratégie ?

La stratégie constitue pour nous un élément ad-doc, c'est extrêmement important parce que c'est sur la base de cette stratégie que nous avons défini notre planification. Si nous n'avons pas de

stratégie, c'est comme quelqu'un qui est en train de naviguer à vue où nous ne savons pas où nous sommes en train d'aller. Aujourd'hui avec cette stratégie, nous avons élaboré une carte de nos besoins, nous savons où nous n'avons pas de l'eau, nous savons où nous devons améliorer notre performance. D'une façon globale, la stratégie reste pour

nous un outil de vision.

### Quelles sont les grands axes de cette stratégie ?

Pour pouvoir atteindre les objectifs de la stratégie, nous avons défini trois (03) axes stratégiques : le premier axe est l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'approvisionnement en eau potable et dans cet axe-là, nous entendons renforcer le cadre juridique institutionnel et organisationnel. Le code de l'eau a été adopté par exemple depuis 2010, les textes d'application ont été pris mais jusqu'en 2020, la plupart de ces textes d'application ne sont pas mis en application. Par rapport à l'organisation depuis le début de cette année, nous sommes en train de réfléchir par rapport à la délégation des services publics de l'eau et nous avons actuellement en cours le recrutement d'un consultant pour définir le cadre et la stratégie de la délégation des services publics en eau en milieu rural et en milieu semi-urbain.

Le deuxième axe stratégique concerne l'amélioration de la qualité de service de l'eau potable. Là, nous voulons améliorer notre performance. Justement par rapport à la stratégie, c'est ce deuxième axe où l'investissement va être vraiment accentué. Nous voulons mobiliser les financements pour pouvoir développer les infrastructures d'eau potable afin de pouvoir desservir en quantité, en qualité et à un prix abordable entre les togolais.

Le troisième axe repose sur la sécurisation de la ressource en eau pour l'approvisionnement en eau potable. Au Togo, il pleut en moyenne 1200mm/an. Si vous rapportez cela à la superficie de notre pays, vous avez à peu près plus de 70 milliards m<sup>3</sup> d'eau qui recèlent chaque année. Si nous voulons atteindre la stratégie, nous ne pouvons pas continuer à compter sur nos eaux souterraines dont nous maîtrisons très peu. Donc, cet axe va nous permettre de faire des recherches, des études de faisabilité pour mobiliser les eaux de surface à travers la construction des barrages, des retenues d'eaux, qui d'une façon ou d'une autre, en plus de l'accès à l'eau potable, l'approvisionnement en eau potable, va nous permettre de redynamiser, de remettre en place notre écosystème, de recharger nos nappes, d'utiliser cette eau-là pour l'agriculture. Notre agriculture au Togo est fortement dépendante de la pluviométrie, quand il ne pleut pas, quels que soient les moyens dont on dispose, le paysan ne peut pas atteindre les récoltes escomptées. Nous pouvons compter sur la volonté politique. Nous avons déjà défini tous les défis, nous savons où nous sommes en train d'aller puisqu'également, ces stratégies constituent pour nous un outil qui va servir de planification et de coordination de toute l'exigence dans le secteur de l'eau.

## 10 BONNES RAISONS D'ADHERER AU CNP-TOGO

- 1- Une faïtière de 24 associations professionnelles.
- 2- Représentant des entreprises du secteur privé depuis 1963.
- 3- L'écoute et la défense des intérêts des entreprises auprès de l'Etat et ses démembrements (OTR, CNSS...).
- 4- Négociateur et porte-voix des entreprises dans le dialogue social et les intermédiations.
- 5- De nombreux services offerts aux membres.
- 6- Des conférences et séminaires thématiques au profit de ses membres.
- 7- Offre de services d'informations et de conseils juridiques, économiques et sociaux aux entreprises.
- 8- Offre d'un cadre de rencontres, d'échanges et de concertations aux groupements, associations, entreprises membres.
- 9- Représentation dans de grandes instances nationales et internationales.
- 10- Promotion de l'esprit d'entreprise, de la bonne gouvernance et de la qualité.



**CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO**

**NOUS SOMMES PLUS DE  
1500 ENTREPRISES ET PLUS  
DE 24 ASSOCIATIONS  
PROFESSIONNELLES  
AUTOUR D'UN RESEAU  
DYNAMIQUE**

**REJOIGNEZ LA MARCHE**

 [www.cnp-togo.org](http://www.cnp-togo.org)

+228 22 55 80 55 / 79 60 32 86  
+228 79 60 32 87

07BP : 12429 Lomé - Togo  
Blvd EYADEMA, Cité OUA, à coté de la SGI

cnptogo@cnp-togo.org

## BREVES

LE COL PIDASSA PAKAYI  
NOMMÉ À LA TÊTE DU SCRIC

Le Colonel Colonel Pidassa Pakayi est nommé depuis quelques jours à la tête du Service centrale de recherches et d'investigations criminelles (SCRIC). Cette nomination ainsi que d'autres interviennent deux mois après la prise de fonction du Colonel Kodjo Amana à la tête de la gendarmerie nationale togolaise. Col Amana positionne ses éléments pour mieux diriger ce corps de l'armée togolaise. En dehors de Pidassa Pakayi, d'autres officiers ont également été nommés à la tête des différents services de la gendarmerie. Le Lieutenant-Colonel Soulé est nommé adjoint au directeur des Opérations et de l'Emploi. Dans le même temps, le Lieutenant-Colonel Akpéli prend la tête du Centre Opérationnel Régional de la 1ère Région de la Gendarmerie. Pendant ce temps, le Lieutenant-Colonel Hodin nommé Chef du

Centre Opérationnel Central de la Direction des Opérations et de l'Emploi, chargé du Renseignement Opérationnel. Pour sa part, le Chef d'Escadron Biao prend la tête de la Division Organisation et Emploi de Direction des Opérations et l'Emploi de la Gendarmerie nationale. Le Chef d'Escadron Kabya quant à lui prend le commandement du Groupement de la Gendarmerie mobile N°2 de la 2ème Région de la Gendarmerie. Le Chef d'Escadron Tcha-Gafo est promu commandant de la 2ème section de la recherche et le Chef d'Escadron Abalo Komi lui est promu Chef par intérim du Groupement de la Gendarmerie de la Région des Plateaux. La 1ère section de la recherche sera désormais dirigée par le Capitaine Fangba. Le Lieutenant Ekou Kokou Dzidzom prend le commandement de la Compagnie de Kpélé-Akata.

L'OTR VA PROCÉDER À LA  
VENTE AUX ENCHÈRES LES 15  
ET 22 DÉCEMBRE PROCHAINS

Les 15 et 22 décembre prochains, l'OTR va procéder à des opérations de vente aux enchères publiques d'une quarantaine de voitures et de plusieurs colis et marchandises. C'est le commissaire général de l'OTR, Philip Tchodié, Philippe Kokou B. Tchodié, qui informe le public à travers un communiqué et sur la base des ordonnances N°4092-4093-4094-4095-4096/2021 du 05 novembre 2021. Pour partici-

per à ces opérations, précise l'OTR, il faut s'acquitter d'une « somme de 25 000 Fcfa non remboursable ». La première phase se déroulera à Lomé, notamment sur la plateforme aéroportuaire et à la Poste Centrale de Lomé, le 15 décembre 2021. Le 22 décembre, l'OTR se déplacera à Tsévié pour la même opération, notamment à la Direction de la division des opérations douanières de la région Maritime de Tsévié.

MORT D'UN HOMME ET SA  
FEMME À KPOMÉ-AVÉTA

Le lundi 06 décembre dernier au matin, sur la route Lomé-Vogan-Anfoin, un terrible accident s'est soldé par la mort d'un homme et sa femme. C'est sur l'axe Kpomé-Avéta, à quelques dizaines de kilomètres au nord de Lomé que s'est produit l'accident. Le couple à bord d'une moto, a été ramassé par un taxi. Une 3ème moto est impliquée dans

cet accident. Les témoins sont littéralement choqués par ce qu'ils ont vu. « On ne s'est pas comment cela s'est passé mais il s'agit d'une collision entre un taxi et 2 motos. L'homme et la femme sur moto étaient ramassés. Les corps étaient étalés par terre et couverts par des pailles », rapporte le site d'information globalactu.com

**Le Messenger, Votre journal préféré  
dans les kiosques tous les mercredis**

## ANNONCE



CENTRO S.A.



**CENTRO S.A., BP.:20744 Lomé-Togo**  
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52  
E-mail: info@centro.tg  
web: www.centro.tg

## PHARMACIES DE GARDE LOMÉ DU 06 AU 13 DÉCEMBRE 2021

**Pharmacie HORIZON**

90 56 52 56  
165, Bd du 13 janvier Nyékonakpoè, face Sapeurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.AC

**Pharmacie LIBERATION**

22 22 25 25  
Avenue Libération Prolongée

**Pharmacie UNIVERS-SANTE**

22 61 81 43  
Bd. GNASSINGBE Eyadéma, Cité OUA face à l'entrée du CHU-CAMPUS

**Pharmacie 2000**

22 70 01 69  
Bè Kpota près du Marché Dzifa

**Pharmacie INTERNATIONALE**

22 26 89 94  
Sise Marché de Hédzranawoé Assiyéyé, Boulevard du Haho

**Pharmacie CHRIST-ROI**

22 27 46 66  
Kagomé

**Pharmacie LA BARAKA**

90 17 49 28 / 70 41 44 13  
Agoè Logopé, non loin de l'Ecole La Bruyère à proximité du Camp GP

**Pharmacie ZOSSIME**

99 99 80 75 / 70 46 26 64  
Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé

**Pharmacie SAINT PHILIPPE**

90 67 33 24 / 99 99 80 04  
Sanguéra, route Lomé Kpalimé près de la station service OANDO

**Pharmacie DU PORT**

22 27 61 88  
Face Hôtel Sarakawa

**Pharmacie PROVIDENCE**

22 26 66 48  
Bd. Jean Paul II

**Pharmacie JEANNE d'ARC**

22 22 08 01  
Pres de Marox-Renault-Star

**Pharmacie OCEANE**

96 75 25 02  
Rue de l'OCAM face Hôtel de la PAIX

**Pharmacie ECLAIR**

96 80 09 06  
Bè Ahligo, près du Marché

**Pharmacie CITE**

99 08 15 35  
Bd. du 30 Août

**Pharmacie BESDA**

70 42 68 25  
Adidogomé-Aménopé, route de Kpalimé

**Pharmacie CONSEIL**

93 10 92 92  
Carrefour du CEG Sagbado Logoté

**Pharmacie EPIPHANIA**

70 40 10 52  
Rue de La Pampa, carrefour Agbemadon, Adidogomé

**Pharmacie DU POINT E**

90 37 45 96  
506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gomè), à Djidjolé dans le von de la Pharmacie Djidjolé

**Pharmacie DELALI**

93 64 53 72  
En face de l'hôpital de Cacaveli à 100m entre la Cour d'Appel et le marché de Cacaveli

**Pharmacie NATION**

96 80 09 47  
Face ancien marché Totsi

**Pharmacie LAUS DEO**

93 00 65 75  
Route de Léo 2000, face Clinique Besthesda - quartier Adidoadin

**Pharmacie VITA FLORE**

70 40 22 86  
Agoè Vakpossito à 100m de la station Shell Agoè Vakpossito

**Pharmacie EL-SHAMMAH**

70 43 25 85  
Sise à Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes

**Pharmacie M'BA**

70 27 81 81  
Agoè-Légbassito, route de Mission Tové, 300m après le marché de Légbassito

**Pharmacie ADONAÏ**

22 50 04 05  
Face Hôtel la Plantation à Agoènyivé

**Pharmacie TAKOE**

70 45 62 17  
Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé)

**Pharmacie EMMAÛS**

70 40 25 40  
Sur la route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité

**Pharmacie AMEN**

90 86 55 88  
Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi

**Pharmacie APOU ANTOINE**  
70 41 01 07  
Boulevard Lycée Agoè-Nyivé Agoè-Assiyéyé

**Pharmacie De la CONFIANCE**

91 01 33 38  
Face GTA

**Pharmacie SATIS**

70 44 85 17  
Près du CEG Koshigan, Agoè - Logopé, Rue de 50m

**Pharmacie AVEPOZO**

22 27 04 86  
A côté de la place publique d'Avépozo

**Pharmacie DE L'EDEN**

70 42 13 98  
Route d'Aného, face Cité Baguida

**Pharmacie SOURCE DE VIE**

90 88 25 82  
Face Collège Protestant

**Pharmacie St KISITO**

96 80 09 64  
Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM

**Pharmacie des LILAS**

93 48 88 12  
7, Route de Kégué

**Pharmacie THERYA**

70 44 81 77  
Mangotigomé, route de la Foire Internationale TOGO 2000, à 300m de la Foire

**Pharmacie La MAIN DE DIEU**

91 16 00 74  
Agoè Assiyéyé non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galilée)

**Pharmacie la CHARITÉ**

90 65 21 90  
A côté du CEG d'Agoè-Nyivé

**Pharmacie AEROPORT**

96 51 59 74  
Route de l'Aéroport SITO

**Pharmacie Ste RITA**

90 05 09 74  
Rue pavée, Doulassamé, face Hôtel SANA



Qui sera la plus **brillante** ?



Entrée :  
**25 000 F**  
Infoline :  
99 69 88 98



**Miss**  
TOGO 2022 **26**  
EDITION

**11**  
DÉCEMBRE  
**2021**  
**21H**

Centre de Conférences  
de Lomé (esplanade de  
l'Hôtel 2 Février)

L'accès à la soirée est soumis à la présentation obligatoire d'une preuve de vaccination contre la Covid 19 ou d'un test PCR négatif de moins de 72 H ou d'un test antigénique négatif.



**LE CADEAU *TM*oney**  
**AVANT LES FÊTES !**

Retraits  
**0,8%**

Transferts  
**0,2%**



Exemple de frais de retrait en CFA		
Montant	Ancien tarif	Nouveau tarif
1 000 F	150 F	8 F
5 000 F	150 F	40 F
15.000 F	450 F	120 F
50.000 F	900 F	400 F
100.000 F	1 800 F	800 F
200.000 F	3 600 F	1600 F

Distributeur Officiel BTCL en Mobile Money  
**TOGOCOM CHANGE POUR VOUS**

Promo valable jusqu'au 31 décembre 2021  
togocom.tg



SOCIETE



Miss TOGO 2022

Les candidates Miss Togo 2022



SIVOP



Sponsor Officiel depuis 2007



**1**  
ADJAKLI Djalougbe Doréna Ginette  
21 ans, 1,56 m, 52 kg - 1<sup>ère</sup> Année Abidjan



**2**  
AGBODJI Victoria Akpéné Gladys  
22 ans, 1,51 m, 52 kg - 1<sup>ère</sup> Année Abidjan



**3**  
AGBONGO Yawa Chimère  
18 ans, 1,71 m, 58 kg - 1<sup>ère</sup> Année Maroubo



**4**  
AGLIGNA Aïmée  
11 ans, 1,21 m, 54 kg - 8<sup>ème</sup> + 11<sup>ème</sup> Année



**5**  
ANANI KOTOKLO Hana Aurore Myrtille  
20 ans, 1,70 m, 50 kg - 1<sup>ère</sup> Année de Master 1<sup>ère</sup> Année Bénin



**6**  
ATALI Abrazil Eyma  
21 ans, 1,61 m, 51 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université Française



**7**  
BITEMA Bessera Evax  
20 ans, 1,71 m, 68 kg - 2<sup>ème</sup> Année Bénin



**8**  
BOSONA Présam Christine  
22 ans, 1,72 m, 51 kg - 1<sup>ère</sup> Année Agnankpoto



**9**  
COLE Fidèle Dabira  
22 ans, 1,70 m, 51 kg - 1<sup>ère</sup> Année Bénin



**10**  
DAMGUEJE Aï Jany Light  
17 ans, 1,68 m, 56 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université de Côte d'Ivoire



**11**  
DARE Saarba Flara  
21 ans, 1,70 m, 63 kg - 2<sup>ème</sup> Année Côte d'Ivoire



**12**  
DEJEAN Pascaline  
22 ans, 1,70 m, 50 kg - 1<sup>ère</sup> Année Côte d'Ivoire



**13**  
BERMAME Takylata  
22 ans, 1,51 m, 52 kg - 2<sup>ème</sup> Année Maroubo



**14**  
DOGGE Elizabeth Romathe  
22 ans, 1,70 m, 50 kg - 1<sup>ère</sup> Année Côte d'Ivoire



**15**  
DOVI Ahlavi Eyma  
22 ans, 1,70 m, 51 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université d'Abidjan



**16**  
EKOH DZEDJ Florence  
21 ans, 1,50 m, 54 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université de Côte d'Ivoire



**17**  
HALA Dina Iwa Edwige  
11 ans, 1,70 m, 55 kg - 1<sup>ère</sup> Année Bénin



**18**  
KOUSSONKE Anah Lucie  
24 ans, 1,74 m, 50 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université de Bénin



**19**  
NEUDOMR Ayeko Roberto  
21 ans, 1,77 m, 50 kg - 2<sup>ème</sup> Année Bénin



**20**  
KOUSSAËLO Aïjo Salange Soya  
11 ans, 1,70 m, 51 kg - 2<sup>ème</sup> Année Bénin



**21**  
MENEAH Dédé Folane  
22 ans, 1,71 m, 51 kg - 2<sup>ème</sup> Année Université de Bénin



**22**  
NAMWOUH Igvéni Chérifotou  
21 ans, 1,75 m, 50 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université de Bénin



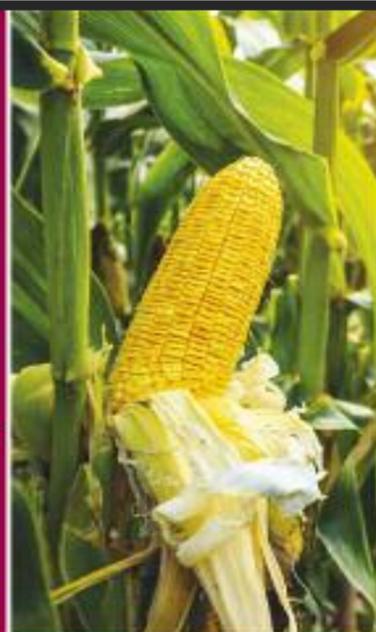
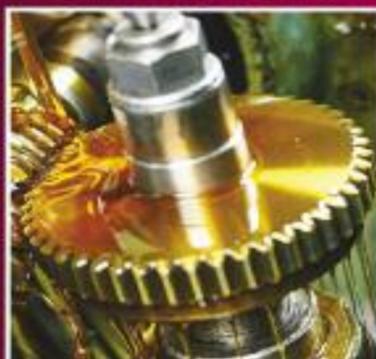
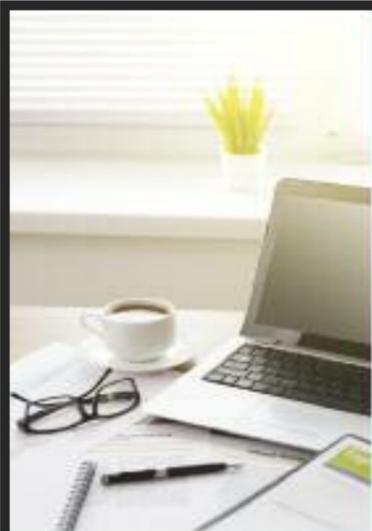
**23**  
TETE Dora Akéto  
18 ans, 1,70 m, 51 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université de Bénin



**24**  
TOSSOU Aïjo Jacqueline Estelle  
22 ans, 1,75 m, 51 kg - 1<sup>ère</sup> Année Université de Bénin

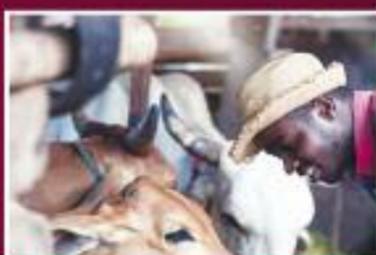
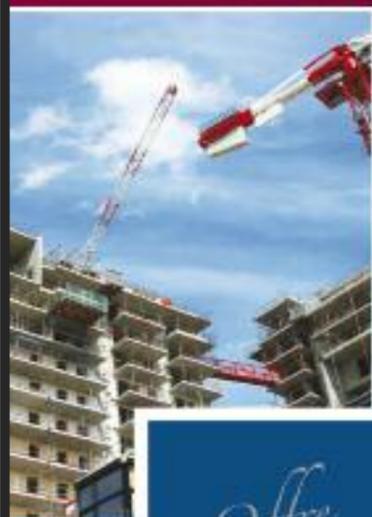


**25**  
YAO-AMUANA Nathalie  
21 ans, 1,75 m, 55 kg - 2<sup>ème</sup> Année Bénin



# Pack BUSINESS

## Pour grandir



Offre  
BUSINESS

[www.boa.to.go.com](http://www.boa.to.go.com)



**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP



STOP COVID-19